



Démission cdd fonction publique territorial pour cdi

Par **Baheu Gaelle**, le **08/09/2017** à **18:40**

Bonsoir .

Je me permets de poser cette question car malheureusement , je n'ai pas réussi à vraiment trouver une réponse .

En Mai 2013 , j'ai été embauchée dans une maison de retraite dépendant de la fonction publique territorial sous contrat d'emploi avenir jeune qui s'est terminé le 1er Juin 2016 donc une durée de trois ans . Depuis , j'ai signée deux cdd donc en tant que contractuelle , et la fin de mon contrat se finit le 31 Décembre .

Me sentant plus bien dans cette structure , j'aurais voulu savoir si je trouvais un cdi dans une autre structure , combien de temps j'aurais de préavis à effectuer compte tenu des différents contrats que j'ai eu auparavant ?

Je vous remercie d'avance , je suis un peu perdue..

Par **P.M.**, le **08/09/2017** à **19:44**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Le préavis dépend de l'ancienneté suivant [ce dossier...](#)